

Ce jour d'hui cinq mesidor Septieme année républicaine
à six heures du matin pardevant moi Jacques François
Joseph Lefebvre agent municipal de Evreux est comparu
la maison commune Louis Valentin Mothéron âgé de soixante

vingt ans chirurgien accoucheur à Evreux le quel
assisté de Pierre Joseph Pétre âgé de trente Sept ans
et demie manouvrier et de Marie Augustine Godart âgée de
vingt quatre ans journalière demeurés tous deux à Evreux, m'a
déclaré que Marie Jeannette Autours fille de Pierre Joseph Dusautours
mécunier à Evreux et de Marie Philippine Baclot (Ses père
et mère) est accouchée avant hier à deux heures du midi d'un
enfant mâle qu'il m'a présenté et au quel il a donné le
prénom de Louis Valentin Joseph d'après cette déclaration que les
assistans ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui
m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs
à moi délégués, le présent acte que ledit déclarant a signé les
assistans ayant déclaré ne savoir écrire de ce interpellés

est aussi, à l'instant, comparu Louis Joseph Godart fils des feus
Pierre et de Marie Madeleine Merlett, sans domicile fixe
le quel a reconnu en présence du déclarant et des assistans
qu'il était le père de l'enfant ci dessus et a déclaré ne savoir
écrire de ce interpellé.

Fait en la maison commune de Evreux jour, mois et an
que dessus. L. V. Mothéron

N.1799.6.23

N.07.ME.5

Ce jourd'hui cinq messidor septième année républicaine à six heures du matin pardevant moi Jacques François Joseph Lefebvre agent municipal de Wizernes est comparu en la maison commune Louis Valentin Motheron âgé de soixante dix ans chirurgien accoucheur à Wizernes lequel assisté de Pierre Joseph Pétré âgé de trente sept ans et demie manouvrier et de Marie Augustine Godart âgée de vingt quatre ans journalier, domiciliés tous deux à Wizernes, m'a déclaré que Marie Jeanne Dusautoir fille de Pierre Joseph Dusautoir meûnier à Wizernes et de Marie Philippine Baclet (ses père et mère) est accouchée avant-hier à douze heures du midi d'un enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de Louis Valentin Joseph, d'après cette déclaration que les assistans ont certifiée conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé, en vertu des pouvoirs à moi délégués, le présent acte que le déclarant a signé les assistans ayant déclaré ne savoir écrire de ce interpellés

est aussi, à l'instant, comparu Louis Joseph Godart fils des feus Pierre et de Marie Magdelaine Merlen, sans domicile fixe le quel a reconnu, en présence du déclarant et des assistans qu'il était le père de l'enfant cidessus et a déclaré ne savoir écrire de ce interpellé.

fait en la maison commune de Wizernes jour, mois et an que dessus.

l.v. motheron

j : f : j lefebvre